



Règles pour l'inscription des PMR aux activités de Handi-Rando

Le principe cible de Handi-Rando est d'offrir la possibilité à tous ses membres PMR, et à chance égale, de participer à un maximum d'activités d'un jour ou d'activités en séjour.

Conditions d'inscription en général

- Avoir payé sa cotisation
- Avoir rentré son certificat médical d'aptitude physique
- S'être inscrit via le site internet ou par lettre un mois avant la date de l'activité
- Respecter et accepter que priorité soit donnée aux jeunes dans une activité « pour jeunes »

Conditions d'inscriptions supplémentaires spécifiques aux séjours

- Envoyer son inscription 3 mois avant la date du séjour
- Payer un acompte dès que le secrétariat a confirmé la validité de l'inscription
- Accepter les décisions du Conseil d'administration qui seront prises au cas par cas (en fonction du nombre maximum de joëlettes, du nombre d'accompagnateurs disponibles, de la capacité d'accueil du gîte, de l'aptitude de la PMR à loger en gîte plus ou moins bien adapté et du nombre de participations effectives antérieures...).

Remarque

Tout désistement tardif sans raison valable sera considéré comme une sortie effective.